

Enseignants et bibliothécaires : des complices !

Raymonde Beaudry

Responsable des services publics
Cégep de Rosemont

Marthe Francœur

Responsable de la bibliothèque
Cégep de l'Outaouais

La complicité entre les membres du personnel enseignant et les bibliothécaires est essentielle pour que les élèves acquièrent de bonnes méthodes de recherche ; essentielle aussi pour que la bibliothèque réponde aux besoins des usagers.

« L'importance du livre dans la pédagogie contemporaine est aujourd'hui admise. C'est lorsqu'il s'agit de passer aux applications qu'on voit plus ou moins de profondeur dans les convictions de chacun sur le rôle de la bibliothèque scolaire [...] Dans l'école active, la bibliothèque scolaire est en effet le laboratoire général de tout l'enseignement¹ ». C'est en ces termes que les commissaires de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec définissaient la place qu'occuperait désormais la bibliothèque dans le système d'éducation québécois.

Depuis lors, les bibliothèques ont évolué et avec elles, le rôle du bibliothécaire. Ainsi, dans les collèges, le bibliothécaire sélectionne, dans la masse documentaire disponible, les documents pertinents qui peuvent supporter l'enseignement. Il n'est plus un conservateur de collections mais un analyste, un chercheur, un médiateur et un diffuseur qui doit satisfaire les intérêts de plus en plus variés des usagers qu'il dessert. C'est dans une perspective nettement éducative que se situe l'action du bibliothécaire et ce n'est qu'avec la collaboration étroite du personnel enseignant qu'il peut pleinement jouer son rôle.

LA BIBLIOTHÈQUE ET L'APPRENTISSAGE

Dire que l'enseignement collégial prépare l'étudiant à l'université et au marché du travail est un truisme. Malgré tout, il faut insister sur le rôle que joue ce niveau d'enseignement intermédiaire entre le secondaire, d'une part, où la prise en charge de l'élève est très forte, et l'universitaire et

le monde du travail, d'autre part, où il doit se débrouiller seul. Un des buts de l'enseignement collégial n'est-il pas, à travers les disciplines, de faire acquérir aux élèves des méthodes de travail qui leur permettent de s'adapter à toutes les situations nouvelles d'apprentissage auxquelles ils seront confrontés ?

Or les étudiants qui proviennent du secondaire n'ont pas forcément eu à leur disposition des bibliothèques imposantes comme le sont certaines bibliothèques de collèges et beaucoup d'entre eux n'ont pas encore acquis une méthode de travail efficace.

La bibliothèque est le lieu où l'élève peut apprendre les techniques de recherche documentaire, bien sûr avec le personnel spécialisé de la bibliothèque. Mais qu'est-ce qu'une formation sans occasions de transfert et sans rétroaction ? Si la bibliothèque collégiale favorise l'apprentissage de méthodes de travail et de recherche, ces habiletés ne pourront toutefois être maîtrisées que dans la mesure où elles seront reprises dans le cadre de cours où l'on retrouve des objectifs méthodologiques. Cela suppose un changement des mentalités.

Bien que l'Association of College and Research Libraries² voie dans le bibliothécaire le principal agent de promotion de la formation documentaire dans son environnement, il n'en demeure pas moins qu'actuellement, le succès de cette entreprise repose sur la volonté de chaque professeur à la considérer comme partie intégrante de son cours et à inciter l'étudiant à persister dans son apprentissage des méthodes de travail.

C'est ainsi que dans certains collèges, les bibliothécaires se sont concertés avec des professeurs et ceux-ci ont prévu, à l'intérieur de leur enseignement, de dispenser une formation minimale à l'utilisation de la bibliothèque. Cette formation vise l'acquisition de notions élémentaires sur les mécanismes de fonctionnement de la bibliothèque. Elle a également pour objectif d'inciter l'étudiant à développer le réflexe de s'alimenter à la bibliothèque dès qu'il a besoin d'informations pour réaliser ses travaux ou de connaissances complémentaires à celles qui sont dispensées dans les cours.

Les bibliothécaires de référence estiment que les étudiants doivent maîtriser au moins une dizaine d'habiletés documentaires pour bien repérer, dans une bibliothèque, les documents désirés et trouver, dans ces documents, l'information qu'ils recherchent.

Ainsi, l'élève doit pouvoir :

- énoncer clairement un sujet de recherche, en extraire les concepts et traduire ces derniers en vedettes-matière ;
- interroger efficacement une banque de données informatisée ou un fichier manuel ;
- repérer un document par auteur, titre, sujet ;
- interpréter correctement les éléments d'une notice catalographique ;
- repérer des articles de périodiques sur un sujet donné dans les différents index de périodiques ou de journaux ;
- se familiariser avec le système de classification de la bibliothèque : « Dewey » ou « Library of Congress » ;

- localiser un document de la bibliothèque selon le type de documents (ouvrages de référence, lois, périodiques, documents audiovisuels) ;
- repérer un document sur les rayons à partir de la cote ;
- trouver la réponse à une question précise avec l'index ou la table des matières d'un document ;
- maîtriser l'ordre alphabétique et l'orthographe ;
- utiliser adéquatement les éléments bibliographiques des publications ;
- discerner, dans la documentation existante, celle qui est pertinente à son sujet de recherche.

Le succès d'une recherche dépend entre autres choses de la compréhension qu'a l'étudiant du sujet de recherche et de ses aptitudes à repérer l'information pertinente. L'étudiant peut être appelé à restreindre son sujet, à l'élargir, à énoncer des synonymes ou encore à diversifier ses ressources. Chose certaine, pour le motiver à persévérer dans la recherche de documents nécessaires à l'élaboration de son travail, l'étudiant a besoin de l'aide de son professeur pour cerner son sujet, et de celle du bibliothécaire pour mieux exploiter les différentes ressources documentaires.

Ces démarches de recherche ne se limitent pas à la réalisation de longs travaux. Depuis la création des collèges, les méthodes d'enseignement ont évolué. Bien que certains professeurs, pour différentes raisons, aient abandonné le long travail de recherche, les étudiants ont toujours besoin de la bibliothèque. Que ce soit pour la préparation d'un débat ou d'un compte rendu de lecture, pour préparer un examen écrit ou oral, pour consulter des statistiques, pour repérer des sondages, pour lire un article dans un journal, l'étudiant doit développer le réflexe d'aller à la bibliothèque de l'établissement.

LE PLAN DE COURS

La consultation des plans de cours prouve que les enseignants orientent toujours les étudiants vers des sources écrites pour compléter l'enseignement dispensé en classe. C'est d'ailleurs là un des motifs de fréquentation de la bibliothèque par l'étudiant qui réclame les documents suggérés en bibliographie. À cet égard, il faut signaler une recherche menée en France sur la

lecture des étudiants en sciences humaines et sociales. *Le Devoir* en a publié les résultats sous le titre « Le mal de lire des étudiants ». Cette enquête démontre que les étudiants connaissent de sérieuses difficultés de lecture et qu'ils se raccrochent principalement à la bibliographie de l'enseignant :

Pour certains, s'écarter de la bibliographie revient à s'aventurer hors des sentiers balisés, dans un dangereux hors-piste, réservé aux casse-cou, aux inconscients ou aux petits génies. Le professeur reste pour la grande majorité d'entre eux un inévitable guide intellectuel, que les médias ne peuvent concurrencer [...]

De façon très utilitaire, ils [les étudiants] réclament donc des bibliographies. Elles sont à leurs yeux, indispensables, et d'autant plus importantes qu'ils ont du mal à distinguer les ouvrages exposant une recherche personnelle de ceux présentant, pour un public plus large, l'état des

connaissances. Parallèlement, elles doivent être sélectives, réduites, commentées et bien hiérarchisées. Beaucoup se plaignent de bibliographies trop vastes ou facultatives, inadaptées à leurs besoins. [...]

*Inutile de fournir trois pages brouillonnes d'ouvrages passionnants mais introuvables ou inaccessibles quand les étudiants réclament trois titres et des auteurs « incontournables »...*³

Le choix des documents inscrits au plan de cours a donc un impact sur la démarche d'apprentissage de l'élève. L'évaluation de la pertinence des documents qui y sont signalés constitue une étape importante dans la rédaction du plan de cours. Yves Léveillé, dans un texte intitulé *Les ressources documentaires : aspects pédagogiques et aspects organisationnels*⁴, suggère des séries de questions susceptibles de justifier l'inclusion d'une ressource documentaire dans un plan de cours.

Questions utiles à la composition d'une bibliographie de plan de cours	
<p>Série A</p> <p>L'utilisation de cette ressource permet de...</p> <ul style="list-style-type: none"> – motiver – stimuler – créer un climat favorable – piquer la curiosité – mettre en situation – familiariser, apprivoiser <p>Série B</p> <p>L'utilisation de cette ressource permet de...</p> <ul style="list-style-type: none"> – vérifier la compréhension – vérifier l'acquisition de notions, d'habiletés, d'attitudes – développer des attitudes ou des habiletés <p>Série C</p> <p>L'utilisation de cette ressource permet de...</p> <ul style="list-style-type: none"> – nommer – délimiter – clarifier – concrétiser – faire observer – analyser – ajouter des détails – introduire un thème, une notion, un sujet... 	<p>Série D</p> <p>L'utilisation de cette ressource permet de...</p> <ul style="list-style-type: none"> – résumer – synthétiser – conclure – trouver une définition commune <p>Série E</p> <p>L'utilisation de cette ressource permet de...</p> <ul style="list-style-type: none"> – varier les stratégies – rendre la présentation plus intéressante – faire la transition entre des explications théoriques et des exercices de travaux pratiques – faire la transition, le lien entre deux notions, sujets, thèmes ou avec une autre discipline <p>Série F</p> <p>L'utilisation de cette ressource permet de...</p> <ul style="list-style-type: none"> – soutenir l'expression et la création – développer l'esprit critique – favoriser l'autonomie – acquérir une méthode de travail – former à l'analyse et à la synthèse – solidifier la formation de base

La pertinence du document en fonction des objectifs visés, le niveau de difficulté du langage utilisé, le degré de connaissances requis pour comprendre le texte, l'actualité de l'information véhiculée sont autant de critères à considérer lors de l'analyse des documents à inclure en bibliographie. Certes, il faut que ces ouvrages soient disponibles en bibliothèque. Le professeur doit vérifier la disponibilité des documents qui figurent dans sa bibliographie depuis quelques années, puis informer le bibliothécaire de l'ajout de nouveaux titres. Voilà une bonne occasion pour le professeur et le bibliothécaire d'établir, en début de trimestre, des échanges qui assurent non seulement l'évaluation continue de la collection, mais aussi sa mise à jour.

« UNE ENTITÉ DYNAMIQUE »

Pour répondre aux objectifs de l'enseignement, le fonds documentaire d'une bibliothèque collégiale doit être une « entité dynamique » ; il se développe en fonction des objectifs pédagogiques de l'enseignement collégial, des programmes et des cours, en suivant l'évolution des connaissances et les transformations sociales. Dans certaines disciplines le fonds documentaire reflète une somme de connaissances presque immuables, nécessaires à la formation fondamentale de l'élève. Il en est ainsi en philosophie, en littérature, en histoire... Par ailleurs, l'évolution vertigineuse des sciences et des techniques rend vite périmée, et quelquefois fautive, l'information contenue dans les documents relatifs à ces disciplines. La désuétude de l'information demande le retrait de ces documents. D'autres motifs justifient l'élagage intelligent de documents dans tous les domaines du savoir :

- la non-pertinence des documents qui ne correspondent plus aux programmes dispensés au collège ;
- le vieillissement de la présentation matérielle des ouvrages ;
- le surplus d'exemplaires d'un même titre ;
- les coûts excessifs de la reliure et de la réparation ;
- le niveau de langage utilisé dans une source ;
- la non-utilisation des documents ;
- l'intérêt passager de certains documents.

L'élagage requiert la complicité des professeurs qui connaissent la documentation dans leur champ d'enseignement. Il n'a pas pour premier objectif le retrait de livres pour gagner de l'espace : l'exercice fait prendre conscience du degré de richesse ou de pauvreté de la bibliothèque ; il conduit à l'évaluation de la documentation dans une discipline donnée. Une fois que les enseignants et le bibliothécaire auront mesuré les lacunes et les forces de la collection, ils pourront fixer des objectifs pour assurer son développement. La complémentarité des connaissances du professeur et de celles du bibliothécaire pour réaliser les opérations de l'élagage permettra de consolider le fonds documentaire dans une discipline donnée et de planifier son évolution.

DES CHANGEMENTS EN PERSPECTIVE

Les bibliothèques n'ont pas fini de se transformer. Avec l'apport de l'informatique, de nouveaux outils voient le jour. L'introduction du livre électronique laisse entrevoir de nouvelles perspectives de développement. Pierre Eloy⁵ décrit l'application de cette nouvelle technologie à la Bibliothèque de France qui ouvrira ses portes en 1996. Les utilisateurs auront accès à des milliers d'ouvrages numérisés ; en exploitant les équipements technologiques de pointe mis à leur disposition, ils se constitueront une véritable bibliothèque immatérielle « transportable ». On envisage même la transmission de tout disque numérisé dans les bibliothèques françaises associées en réseau. Il n'est pas exclu que la télématique véhicule ces informations à domicile à quiconque le souhaite. Un chambardement dans la notion même de bibliothèque.

Depuis l'invention de Gutenberg, aucune innovation technique n'a concurrencé le livre de façon aussi sérieuse. S'agit-il d'une révolution aussi fondamentale que celle qui installa le livre comme le plus important moyen de transmission des connaissances ? Faut-il plutôt considérer ces nouveaux instruments de communication du savoir comme complémentaires aux anciens ? Le livre demeurera-t-il la clé d'accès à la culture ? L'« *Homo interactivus* » a maintenant à sa disposition, sous forme de CD-ROM et de livre, le même ouvrage. Ces deux supports contiennent les mêmes informations, mais leur fonction et leur utilisation diffèrent. Si le livre interactif donne accès instantanément à l'information, il

faut avouer que la lecture d'un roman numérisé, à l'ombre d'un chêne, présente des inconvénients...

La bibliothèque collégiale offrira de nouveaux instruments de recherche qui changeront les rapports des utilisateurs avec la connaissance. Ces derniers seront forcés de modifier leurs stratégies habituelles de repérage de l'information, la consultation de ces outils de pointe nécessitant la maîtrise de nouvelles habiletés documentaires. Les rapports entre le bibliothécaire et les professeurs s'en trouveront également modifiés. Néanmoins ces changements ne pourront se réaliser qu'avec la complicité de l'enseignant. ▣

RÉFÉRENCES

1. COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Québec, 1963-1966, vol. 3, p. 311-320.
2. DUPONT, Lissette, « La place de la formation documentaire dans le formation universitaire » dans *Documentation et bibliothèques*, vol. 38, n° 1, janvier-mars 1992, p. 37.
3. AULAGON, Michèle, « Le mal de lire des étudiants : en France comme au Québec, les jeunes lisent moins et de façon plus utilitaire » dans *Le Devoir*, vol. 33, n° 52, mardi 3 mars 1992, p. B5.
4. LÉVEILLÉ, Yves, *Les ressources documentaires : aspects pédagogiques et aspects organisationnels*, Québec, Ministère de l'Éducation, 1987, p. 8.
5. ELOY, Pierre, « La bibliothèque immatérielle » dans *Magazine littéraire*, n° 308, mars 1993, p. 102.